

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1, rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 13 décembre 2022

Le comité syndical dument convoqué le 05 décembre 2022, s'est réuni le 13 décembre 2022 à 19h00, salle de la Justice de Paix, 6 rue Saint Denis à Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 15

Présents: Emmanuel AUZOU, Samuel LEFRANC, Jacques LEULLIER, Florent BLOQUEL, François MILLE-MATHIAS, Gérard CROSNIER, Romuald TRABOUILLET, Olivier GRAVET, Marie Hélène DESCOUTURES, Philippe PILLON, Janick KOTODZIEJ, Bernard D'HAILLECOURT, Céline MASSON, Geneviève LECLERCQ, Alain LESUR.

Absents excusés : Yannick DESPLAINS, Gilles ROGER, Rose France DELAIRE, Hugues SPITAEELS

Madame DELAIRE donne pouvoir à Monsieur AUZOU

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Céline MASSON

1. Compte rendu de la réunion du 13 septembre 2022.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Prix de vente HT de l'eau année 2023.

Monsieur le Président présente à l'assemblée une simulation tarifaire ainsi que les charges d'exploitation prévisionnelles pour 2023. Il évoque une charge salariale exceptionnelle, l'augmentation du prix des pièces, et la volonté de soutenir de l'investissement en 2023. Le Président propose les tarifs suivants :

Bergicourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Blangy sous Poix	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Caulières	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Elencourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Epléssier	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Equennes/Eramecourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Famechon	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Guizancourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Hescamps	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
La Chapelle ss Poix	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Lignières Châtelain	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Meigneux	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Méréaucourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Thieulloy la ville	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Poix de Picardie	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Sainte-Segrée	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €
Saulchoy sous Poix	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.05 €

Prix de vente de l'eau au syndicat de Grandvilliers, le Président propose de vendre le m3 d'eau 1.05 €.

Après délibération l'assemblée approuve à l'unanimité les tarifs 2023.

3. Approvisionnement du compte 2182 par décision budgétaire modificative

Le Président informe l'assemblée que les crédits budgétaires inscrits au 2182 sont insuffisants et doivent être abondés. Le Président propose de faire le virement de 35 000,00€ de crédit du compte 2315 vers le compte 2182.

Le Président explique que ce compte correspond à du matériel de transport et envisage de renouveler le véhicule actuel.

Dépenses d'Investissement	
Article 2315	-35000.00 €
Article 2182	+35000.00 €

Après délibération, la proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Approvisionnement du compte 6542 par décision budgétaire modificative.

Le Président informe l'assemblée que les crédits budgétaires inscrits au compte 6542 sont insuffisants et doivent être abondés. Le Président propose de faire une décision modificative de révision par l'ajout de 3000,00 € de crédit au compte 6542 et au compte 704.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Article 6542	+ 3000 €	Article 704	+ 3000 €

Après délibération, tous les membres de l'assemblée approuvent la proposition.

5. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur proposition du Comptable public

Le Président annonce que le Comptable Public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes et demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres suivants :

N° 5738750131 / compte 6541 / 58.54 €.

N° 5643040331 / compte 6541 / 86.48 €.

N° 5644840331 / compte 6541 / 393.49 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

6. Demande d'effacement de dettes sur proposition du Comptable public

Le Président annonce que le Comptable Public demande l'effacement de dettes de deux abonnés suivant ainsi la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Somme. Monsieur le Président demande en conséquence l'effacement des dettes suivantes :

N° 000122031498 / compte 6542 / 433.88 €.

N° 000122013493 / compte 6542 / 6824.95 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à 14 voix POUR et 2 abstentions (Madame Masson, Monsieur Lefranc).

7. Attribution d'un bon de Noël aux agents

Monsieur le Président envisage de distribuer aux 4 agents un chèque CAD hoc d'un montant de 50 € par agent. Ces chèques sont attachés à un événement, en l'occurrence « Noël des adultes » sont exonérés de charges et sont utilisables dans un réseau de magasins multi-enseignes.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les bons de Noël aux agents.

8. Mise en service du site Internet.

Le Président annonce la mise en service du site Internet à partir du 01/01/2023. Il rappelle que Monsieur Desplains accompagné du secrétaire, Monsieur Balesdens ont suivi une formation dans les locaux de Somme Numérique. Monsieur Le Président rappelle que la gestion du compte coûtera 65,55 € HT par an. Monsieur Le Président donne la parole au secrétaire qui développe l'ensemble des rubriques que l'on retrouve sur le site.

9. Questions diverses

Monsieur le Président fait part d'un échange avec un représentant de la société ENEDIS concernant un possible délestage de la fourniture d'électricité. Monsieur le Président informe qu'il existe une application pour smartphone qui indique en temps réel les possibles coupures d'électricité, en rappelant que les agents sont équipés de cette application. En outre, Monsieur le Président explique que les communes et les représentants des communes seront informés par ENEDIS des coupures d'électricité. Le syndicat enverra un mail aux communes pour leurs demander de relayer l'information au sein de nos services afin d'être le plus réactif possible en cas de coupures et ainsi minimiser les problèmes de distribution d'eau aux abonnés. Monsieur le Président annonce que les travaux d'installation du surpresseur à Lignières-Châtelain sont en cours. Monsieur le Président informe que le début des travaux des 4 AEP est programmé en février 2023. Par ailleurs, Monsieur le Président signale que Monsieur Éric Grédé a été placé en mi-temps thérapeutique avec un poste aménagé sur recommandation d'un chirurgien du CHU Amiens Picardie.

Clôture de la séance à 20 heures 15.

La Secrétaire
Céline MASSON